

Image not found or type unknown



puis je avoir des droits? disopnibilie ou demission

Par **papillonlive**, le **30/09/2010** à **07:04**

bonjour a tous

actuellement dans la fonction publique sapeur pompier professionnel
je me paie une formation pour pouvoir passer le DAEU pour pouvoir
accéder au concours d infirmière
si je réussit c est plus de trois a l école non rénumerer

si je me met en disponibilité puis je faire des gardes volontaires
ou si je démissionnes j ai le droit au chômage car je reprends mes études
merci par avance pour une réponse...